commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ
N° 2024-155

ARRÊTE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT POUR DÉPOSE DE BENNE 5 RUE DU DOCTEUR GALOPIN

Le Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1, L2213-2, L2212-2 et L2131-1,
Vu l'article R610-5 du Code Pénal,
Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et règlementaires relatif aux pouvoirs de police de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu la demande de Madame ROUZIES Anne en date du 13 juin 2024, pour l'évacuation de déchets divers au 5 rue du docteur Galopin à Illiers-Combray du 21 au 24 juin 2024,
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux d'évacuation de déchets divers du 5 rue du Docteur Galopin, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules dans cette rue d'Illiers-Combray.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés au droit du 5 rue du docteur Galopin à Illiers-Combray sauf l'emplacement minute, pendant la durée des travaux d'évacuation de déchets divers.

ARTICLE 2 : La signalisation d'interdiction de stationnement des véhicules sera mise en place par Madame ROUZIES Anne à ses frais et sous sa responsabilité le temps des travaux.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en stationnement sur les emplacements désignés à l'article 1er sera considéré comme gênant et transféré à la fourrière.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie et sur les panneaux d'interdiction de stationner.

ARTICLE 5 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :
- Monsieur le Préfet d'Eure et Loir,
- Monsieur le Maire d'Illiers-Combray,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illiers-Combray
- Monsieur le brigadier-Chef de la Police Municipale,
- Madame ROUZIES Anne.

Fait à Illiers-Combray le 19 juin 2024
Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Marie-Claude FRANÇOIS
Adjointe au Maire

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240620-AR-2024-155-AR
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024